



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE  
SERVICES PETITE ENFANCE ANALYSE DE  
PRATIQUES PROFESSIONNELLES PASSE  
AVEC MADAME CHARTIER**

**DÉCISION N° DM-23-221  
EN DATE DU 24 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la santé publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-485 en date du 02 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN, Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, impose aux gestionnaires d'EAJE de mettre en place des temps d'analyse de pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe de l'établissement chargés de l'encadrement des enfants ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Vincennes a décidé de faire appel à une psychologue pour l'organisation de ces séances d'analyse de pratiques professionnelles. Son intervention est estimée à 104h sur une année.

**CONSIDÉRANT** l'offre de la psychologue, Madame Léa CHARTIER jugée comme économiquement la plus avantageuse ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la psychologue, Madame Léa CHARTIER, sise.19, rue de Mandres – 94520 PERIGNY-SUR-YERRES, le contrat de prestation d'analyses de pratiques professionnelles

Le montant du présent contrat de service est fixé à 10 080 euros annuel hors taxe, soit 84 heures annuelles de prestation d'analyses de pratiques professionnelles du 1<sup>er</sup> mai 2023 eu 31 décembre 2023.

Le contrat est conclu pour une durée de 8 mois du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2023. Il est reconductible tacitement une fois pour une durée de 12 mois.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230524-lmc1H10776H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/05/2023 Date de Publication : 24/05/2023
--

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et  
des seniors,

***Signé***

**Céline MARTIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230524-lmc1H10776H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 24/05/2023  
Date de Publication : 24/05/2023